

# Un budget à l'économie

**Blanzly – Saône-et-Loire** (6 683 habitants). La préparation du budget passe par un travail collaboratif entre les élus et les services. Le tout avec pédagogie vis-à-vis des habitants.

Intégrée à la communauté urbaine Creusot Montceau, Blanzly est une cité industrielle (anciennes mines et verreries). Aujourd'hui, l'usine Michelin emploie environ 800 personnes, après en avoir compté plus de 1900 en 1981. Mais depuis 1990, la population diminue fortement, passant de 7 642 à 6 481 habitants, ce qui se double classiquement d'un vieillissement.

Dans ces conditions, la baisse des dotations de 30 000 euros en 2014, soit -4 % par rapport à 2013, n'est pas une bonne nouvelle : « Sans la péréquation horizontale, ce serait même -10 % », observe Hervé Mazurek, nouveau maire depuis juillet 2013, mais dans la continuité (PS) des précédents. En 2015, la baisse des dotations est de 140 000 euros et elle atteindra en cumulé 400 000 euros à l'horizon 2017. Certes, le recours à l'emprunt est possible, dans une commune dont l'endettement s'élève à 56 euros par habitant au lieu d'une moyenne de 112 euros pour sa strate de population (données 2013, DGCL). Mais la décision n'est pas encore prise pour 2015, la capacité de désendettement étant tout de même de dix ans et la capacité d'autofinancement insuffisante (lire encadré).

## « Grincements de dents »

Les recettes de fonctionnement de 6,8 millions d'euros en 2014 procurées à 57 % par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pourraient évoluer « en utilisant le levier fiscal, mais sans matraquage et en tenant compte de l'augmentation de 2012 certes limitée », selon Hervé Mazurek. Il convient de se coordonner avec l'intercommunalité pour que nos augmentations respectives potentielles soient décalées ». Concernant les recettes, les tarifications de services ou les locations



© Mairie de Blanzly

de salles à destination d'usagers ou associations extérieurs à la commune pourraient être revus à la hausse.

Dans le même temps, Blanzly veut continuer à offrir des services à la population : restauration en régie et approvisionnement de proximité avec un repas facturé 3 euros par enfant « mais un coût de 17 euros », selon Christian Caton, conseiller municipal d'opposition ; politique petite enfance et jeunesse avec notamment la gratuité décidée et assumée des nouvelles activités périscolaires. Pour ce faire, la ville a prévu un certain nombre d'investissements. Le restaurant scolaire sera remis aux normes pour conserver la restauration sur place (1,3 million d'euros). Un bâtiment de coopérative agricole acheté en 2014 (150 000 euros) sera réaménagé en centre technique municipal (1 million d'euros), des travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie

**Le nouveau centre technique municipal sera réaménagé dans un ancien bâtiment de coopérative agricole.**

**140 000 euros**

**c'est le montant de la baisse des dotations pour Blanzly en 2015, soit plus de 2 % de son budget de fonctionnement de 2014.**

(chaudières à changer sur une douzaine de bâtiments) sont également programmés. Mais est-ce possible en maintenant un budget de fonctionnement à 6,2 millions d'euros et des investissements à 1 million d'euros en 2014 ? Hervé Mazurek n'a pas de certitude absolue : « Notre choix d'investir pour le restaurant scolaire est-il bon, si demain on tombait à 150 repas par jour au lieu des 200 actuels ? »

Bien sûr, il faudra étaler ces investissements sur le mandat. Le débat d'orientation budgétaire qui a commencé va permettre de jeter les bases d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI, jamais réalisé auparavant) et qui sera finalisé une fois le budget primitif de la ville adopté le 15 avril 2015.

Avec des recettes fragiles du fait de l'évolution des dotations jusqu'en 2017 et un investissement qui se maintient, le budget de fonctionnement est au cœur



**Avis d'expert**

**Christophe Michelet,**

directeur général de Partenaires finances locales

« La situation de Blanzly semble révélatrice de celle de nombreuses communes de taille moyenne en France qui n'avaient jusqu'ici ni outil prospectif développé (plan pluriannuel d'investissements par exemple) ni démarche structurée de recherches d'économies (lettres de cadrage, réunions élus/services régulières...). D'une manière générale, beaucoup de ces collectivités manquaient d'une vision globale. Aujourd'hui prises en tenaille par la baisse des dotations, elles risquent parfois de poser un diagnostic précipité et incomplet, manquant d'une vision à moyen terme. Beaucoup, à défaut de pouvoir agir sur le levier fiscal, réfléchissent à des augmentations de

recettes tarifaires (5 à 10 % en moyenne des recettes réelles de fonctionnement). À Blanzly, les économies de fonctionnement ou nouvelles recettes dégagées suffiront-elles d'ici 2017 à maintenir l'épargne brute à son niveau actuel ? Il faudra faire des choix : offrir par exemple une restauration collective de qualité peut nécessiter de rogner sur d'autres politiques. Mais les ajustements ne suffisent plus, il faut réorganiser en profondeur les activités et services, gagner en productivité, y compris en mutualisant au niveau intercommunal. Enfin, associer la population nécessite un discours adapté pour faire passer l'idée d'une baisse de service, mais à impôt égal. »

des débats à Blanzly. Concernant les dépenses de personnel, la ville (160 équivalents temps plein) n'a pas remplacé trois départs en retraite en 2014. Ainsi, un agent en poste au CCAS a été rapatrié sur de l'administratif, les missions du DGA ont été réparties entre plusieurs postes. « Cela ne se fait pas sans grincements de dents. Même si nous disposons de la pyramide des âges du personnel, la gestion de ces départs en retraite n'est pas aisée : on apprend parfois un départ deux mois avant... », précise le maire.

Les non remplacements ne sont pas systématiques : certains départs sont remplacés par des contrats d'avenir, pérennisés par la suite, une ATSEM (1) est remplacée poste pour poste en ce début 2015. Et le nombre de départs à la retraite non compensés en 2015 n'est pas encore estimé. Par ailleurs, la ville a bloqué les avancements de grades pour 2015 (12 personnes concernées pour 10 000 euros), tandis que les avancements d'échelons sont depuis longtemps à la durée minimale.

Hervé Mazurek assume « certains choix "personnelivores" » (restauration scolaire, politique de la petite enfance)

contestés par l'opposition. Christian Caton reproche aussi les 80 000 euros sur trois ans externalisés pour l'éclairage public alors que la ville a des électriciens en interne, ou l'informatisation des services administratifs et comptables de la cantine scolaire à effectifs constants. Selon lui, « la mutualisation de la voirie, de l'eau et de la propreté à l'échelle de la communauté urbaine n'ont pas stoppé les embauches à la mairie de Blanzly ». Les charges de personnel de Blanzly étaient effectivement au-dessus

## Estimer sa baisse de DGF

L'AMF propose sur son site internet un argumentaire sur les conséquences de la baisse des dotations, ainsi qu'un outil interactif permettant aux communes et aux EPCI d'évaluer la baisse de leur DGF année par année d'ici 2017. Étant donné l'impact pour les budgets des com-

munes et des EPCI de l'effort considérable qui leur est demandé, et pour préparer leur budget, l'AMF souhaite apporter les premiers éléments pour estimer ce que représentera le prélèvement dans les budgets 2015. [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (voir en bas à droite de la page d'accueil).

## À retenir

Le budget de fonctionnement de Blanzly est passé de 4,7 millions d'euros en 2000 à 6,2 millions d'euros en 2014. L'épargne brute de Blanzly est, en 2014, de 840 000 euros et 12,25 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour le cabinet Klopfer (conseil en finances locales), il y a danger lorsque ce dernier taux tombe en dessous de 7 à 8 %.

de la moyenne en 2013 : 549 euros par habitant contre 513 pour sa strate de population selon la DGCL, et deux tiers du budget de fonctionnement contre 52,1 % pour la moyenne nationale en 2013 selon la Cour des comptes.

Concernant les autres charges de fonctionnement, le maire indique que les subventions courantes aux associations n'augmenteront pas et que les subventions exceptionnelles seront examinées avec vigilance, le tout avec pédagogie : « Les associations doivent intégrer, par exemple, que la mise à disposition gratuite de salles est déjà une aide. » La mutualisation d'équipements en fonction des activités (futsal, gymnastique) est déjà une réalité entre les communes de la communauté urbaine. Côté indemnités des élus, « à 1 300 euros par an pour le maire et 500 euros pour les adjoints, on n'est pas au maximum », plaide le maire. En matière d'achats, « nous rendons les consultations le plus efficace possible et négociations systématiquement, même pour les devis hors consultations ».

Face aux difficultés pour élaborer un budget équilibré, la mairie a décidé de rencontrer les citoyens : « On a fait à ce jour cinq réunions de proximité où on explique aux habitants et associations la baisse des dotations, les différents investissements à venir. La première a réuni huit personnes, la dernière une soixantaine, ce qui nous encourage. » La pédagogie concerne aussi le personnel : explication sur la nécessité de réduire les dépenses de personnel en comité technique paritaire, sensibilisation du personnel communal aux économies (énergie, fluides, fournitures...). « Les efforts doivent être partagés », conclut-il.

Enfin, « la DGS, l'adjoint au personnel et aux finances et désormais le maire de temps en temps reçoivent mensuellement les chefs de service pour leur expliquer, par les chiffres, la situation et les changements qui s'imposent », explique Hervé Mazurek. Dans la foulée de l'adoption du budget en avril, chacun des chefs de service recevra une lettre de cadrage qui imposera un montant de réduction de dépenses à respecter.

**Frédéric VILLE**

(1) Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.